

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, en vue de la création d'un local à usage de vestiaire pour les 17 agents de la direction de la propreté, d'un lot de copropriété appartenant à monsieur Collet dans l'ensemble immobilier situé 12, rue Arnoud à Lyon 5°.

Il s'agit d'un local à usage commercial ou professionnel d'environ 160 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du bâtiment D de l'ensemble immobilier sus-visé et constituant le lot n° 59 de la copropriété en cause auquel sont attachés les 320/10 000 des parties communes générales et les 106/1 000 des parties communes spéciales au bâtiment D.

Ce local se substituera à des abris de type ALGECO actuellement installés pour lesdits agents à l'angle des rues François Genin et Albéric Pont dans le même arrondissement.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, l'achat de ce local libre d'occupation interviendrait au prix de 600 000 F conforme à l'avis des services fiscaux. Par ailleurs, les travaux d'aménagement dudit local sont estimés à 150 000 F ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

2° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 213 180 - fonction 64 - opération 0108.

3° - La dépense résultant des travaux sera prélevée au compte 213 320 - fonction 64 - centre de gestion 434 000 - ligne de gestion 006 099

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,